



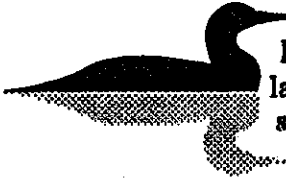
Société du loisir  
ornithologique  
d'Abitibi



Volume 2, numéro 1, automne-hiver 1989

***Voie de contournement:  
un dénouement satisfaisant***

La position du ministère des Transports concernant la voie de contournement spécifie la protection des marais Fiske et Stadacona.



Entreprises à l'hiver 1988, les discussions qui ont entouré le projet de la voie de contournement de Rouyn-Noranda en arrive à une conclusion satisfaisante pour toutes les parties.

Le tout débutait fin décembre '88—début janvier '89, alors que le ministère des Transports du Québec soumettait à la population, pour fins de consultation, l'analyse d'impacts évaluant les nuisances envisagées par un éventuel tracé de voie de contournement. Jugeant l'analyse d'impacts incomplète, la SLOA et le CPERN (Comité permanent sur l'environnement à Rouyn-Noranda) demandait au BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement) la tenue prochaine d'audiences publiques afin de clarifier la question. (voir page 2)

***Étang Stadacona: un aménagement  
financé par Canards Illimités et l'entreprise minière***

Canards Illimités et l'entreprise minière défralent les coûts relatifs à l'aménagement et la restauration du site Stadacona, reconnu pour sa grande activité faunique.

Dès 1982, ce site faisait l'objet, par Canards Illimités, d'un projet d'aménagement faunique en vue de la restauration du parc à résidus miniers et du contrôle du niveau d'eau en période estivale. Sa réalisation comporte l'installation d'une structure qui permettra le maintien d'un niveau d'eau stable durant l'été, la réalisation d'un canal collecteur, la solidification des parois du principal canal de drainage et la revégétation du parc à résidus miniers. Une fois en fonction, cette structure imitera les conditions normales lors de fortes ou de faibles crues telles que rencontrées en milieu naturel. Ces interventions permettront également la germination et la repousse des espèces végétales essentielles à l'approvisionnement des habitants du marais.

Situé au Sud du terrain de golf Dallaire, le site a été fortement influencé par l'activité humaine: industrie minière, construction de chemins et d'une voie ferrée. Malgré tout, l'étang Stadacona demeure un site faunique hautement productif. En 1988, Canards Illimités y a inventorié des populations de 2 à 3 fois plus abondantes que les données obtenus de marais à fort potentiel de même superficie, en plus des 123 espèces d'oiseaux observées. (voir page 2)

### *Voie de contournement...*

Pour éviter tout délais supplémentaires qui retarderaient le processus de mise en chantier de cette voie, la MRC (Municipalité régionale de comté) de Rouyn-Noranda a suggéré un règlement «hors audiences» et a joué un rôle de médiateur. Pendant plusieurs mois, des rencontres se sont ainsi tenues, impliquant toutes les parties intéressées dont notamment, la SLOA, le CPERN, la Ville de Rouyn-Noranda, Canards Illimités, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et le ministère des Transports.

Au printemps 1989, les négociations ont conduit à un protocole d'entente dont les principaux articles mentionnaient le respect des environnements des marais Fiske et Stadacona, en plus de la construction de la phase II du projet immédiatement après la phase I. Jugée inacceptable par le Ministre, cette dernière proposition rendait, selon lui, le protocole trop difficile à respecter.

Les discussions se sont tout de même poursuivies; en octobre, le Ministère en est finalement arrivé à une proposition qui rejoint en substance celle que la SLOA a toujours préconisé: la protection des deux zones humides (Fiske et Stadacona) à potentiel ornithologique exceptionnel, particulièrement

en ce qui a trait à la reproduction de la sauvagine.

Dans une lettre adressée à M. Pierre Monfette, secrétaire-trésorier de la MRC de Rouyn-Noranda et «arbitre» lors des discussions, le directeur régional de Transports Québec, M. Luc Crépeault, s'engage à respecter quatre articles du protocole d'entente, qui assurent la protection que nous souhaitons ardemment:

1. La voie de contournement empruntera un tracé sud, tel que décrit au plan d'expropriation;
2. Le ministère des Transports s'engage à éviter d'empiéter sur le marais Fiske lors de la construction de la première chaussée;
3. Le ministère des Transports garantit que la construction de la seconde chaussée ne causera pas un empiètement supérieur à 3% de la superficie du marais Fiske, pourcentage qui correspond, selon l'estimation, à l'empiètement causé par le corridor retenu sur les plans actuels du ministère des Transports;
4. Le ministère des Transports garantit l'intégrité du marais Stadacona jusqu'à la ligne du niveau d'opération, tel que défini sur le feuillet no 4 du plan 933-9161 daté du 30 mars 1989, plan préparé par Canards Illimités Canada.

Cette position satisfait donc la SLOA et le CPERN qui retireront incessamment les demandes d'audiences adressées au BAPE.

### *Stadacona...*

Canards Illimités est donc particulièrement heureux de la participation financière des entreprises suivantes:

- Minéraux Noranda inc., division Horne: 5 000\$
- Les Mines Sigma (Québec) Itée, de Val d'Or: 5 000\$
- Les Mines d'or Kiena Itée, de Val d'Or: 5 000\$
- Les Mines Selbaie, de Joutel: 5 000\$

En plus du montant de 10 000\$ déjà accordé par l'Association minière du Canada.

Canards Illimités a ainsi pu constater que l'aménagement faunique peut devenir compatible avec le développement urbain et industriel.

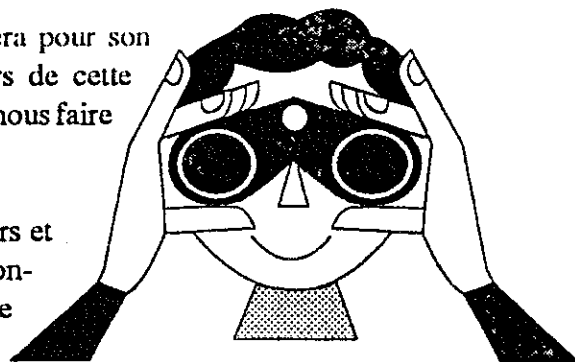
### **En bref...**

- Dans le secteur de d'Alembert, on a identifié des roitelets à couronne doré.
- Fait assez inusité, on a signalé en juillet, un aigle (pygargue) à tête blanche au dessus du lac Pelletier (ref: M. Adrien Laflamme).
- L'automne dernier, on a observé des Grues du Canada dans les environs du village de Cloutier.
- Pratiquement jusqu'au gel des plans d'eau, on pouvait encore apercevoir au lac Osisko, des macreuses à ailes blanches et des canards kakawi, des canards noirs et malards (ref: M. Normand Ouimet).

## **Recensement d'hiver du 15 janvier: à vos jumelles...partez !**

Le 15 janvier prochain, la SLOA effectuera pour son compte un recensement d'hiver. Au cours de cette journée, les membres sont invités à noter et à nous faire part de leurs observations.

Pour l'occasion deux groupes d'observateurs et observatrices seront mis sur pied. Les personnes intéressées à se joindre à l'un ou l'autre groupe doivent contacter:



•observations dans le secteur du lac Joannès: resp. Louis Paré, tél rés.: 762-9784, tél. bur.: 762-0931

•observations dans le secteur des collines Kékéko: resp. Brigitte Perron, tél: 764-9841

Bienvenue à toutes et à tous !

## **Relocalisation d'Aigles pêcheurs: une solution écologique originale**



Malgré le fait que tous les médias en aient discuté en long et en large, il est difficile de passer sous silence, dans ce numéro, cette intéressante et écologique initiative.

Comme toutes et tous le savent maintenant, les Aigles pêcheurs (balbuzards) qui nichaient sur les pilône de lignes à haute tension d'Hydro-Québec, dans le secteur de Malartic, ont été relocalisés près de leur nichoir d'origine. Au nombre de cinq, les nids, qui pouvaient mesurer un mètre de diamètre chacun, ont été minutieusement transportés par hélicoptère, afin d'éviter qu'ils ne se disloquent. Ils ont été réinstallés sur de nouveaux poteaux pendant que la structure des pilones était modifiée de façon à ce que l'oiseau soit dans l'impossibilité de s'y réinstaller.

L'opération a remporté un vif succès puisque les oiseaux intègrent très bien leurs nouvelles demeures.

### *Voie de contournement...*

Pour éviter tout délais supplémentaires qui retarderaient le processus de mise en chantier de cette voie, la MRC (Municipalité régionale de comté) de Rouyn-Noranda a suggéré un règlement «hors audiences» et a joué un rôle de médiateur. Pendant plusieurs mois, des rencontres se sont ainsi tenues, impliquant toutes les parties intéressées dont notamment, la SLOA, le CPERN, la Ville de Rouyn-Noranda, Canards Illimités, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et le ministère des Transports.

Au printemps 1989, les négociations ont conduit à un protocole d'entente dont les principaux articles mentionnaient le respect des environnements des marais Fiske et Stadacona, en plus de la construction de la phase II du projet immédiatement après la phase I. Jugée inacceptable par le Ministre, cette dernière proposition rendait, selon lui, le protocole trop difficile à respecter.

Les discussions se sont tout de même poursuivies; en octobre, le Ministère en est finalement arrivé à une proposition qui rejoint en substance celle que la SLOA a toujours préconisé: la protection des deux zones humides (Fiske et Stadacona) à potentiel ornithologique exceptionnel, particulièrement

en ce qui a trait à la reproduction de la sauvagine.

Dans une lettre adressée à M. Pierre Monfette, secrétaire-trésorier de la MRC de Rouyn-Noranda et «arbitre» lors des discussions, le directeur régional de Transports Québec, M. Luc Crépault, s'engage à respecter quatre articles du protocole d'entente, qui assurent la protection que nous souhaitons ardemment:

1. La voie de contournement empruntera un tracé sud, tel que décrit au plan d'expropriation;
2. Le ministère des Transports s'engage à éviter d'empiéter sur le marais Fiske lors de la construction de la première chaussée;
3. Le ministère des Transports garantit que la construction de la seconde chaussée ne causera pas un empiètement supérieur à 3% de la superficie du marais Fiske, pourcentage qui correspond, selon l'estimation, à l'empiètement causé par le corridor retenu sur les plans actuels du ministère des Transports;
4. Le ministère des Transports garantit l'intégrité du marais Stadacona jusqu'à la ligne du niveau d'opération, tel que défini sur le feuillet no 4 du plan 933-9161 daté du 30 mars 1989, plan préparé par Canards Illimités Canada.

Cette position satisfait donc la SLOA et le CPERN qui retireront incessamment les demandes d'audiences adressées au BAPE.

### *Stadacona...*

Canards Illimités est donc particulièrement heureux de la participation financière des entreprises suivantes:

- Minéraux Noranda inc., division Horne: 5 000\$
- Les Mines Sigma (Québec) ltée, de Val d'Or: 5 000\$
- Les Mines d'or Kiena ltée, de Val d'Or: 5 000\$
- Les Mines Selbaie, de Joutel: 5 000\$

En plus du montant de 10 000\$ déjà accordé par l'Association minière du Canada.

Canards Illimités a ainsi pu constater que l'aménagement faunique peut devenir compatible avec le développement urbain et industriel.

### **En bref...**

- Dans le secteur de d'Alembert, on a identifié des roitelets à couronne doré.
- Fait assez inusité, on a signalé en juillet, un aigle (pygargue) à tête blanche au dessus du lac Pelletier (ref: M. Adrien Laflamme).
- L'automne dernier, on a observé des Grues du Canada dans les environs du village de Cloutier.
- Pratiquement jusqu'au gel des plans d'eau, on pouvait encore apercevoir au lac Osisko, des macreuses à ailes blanches et des canards kakawi, des canards noirs et malards (ref: M. Normand Ouimet).